M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, voici un nouvel élément, et j'en ai pris bonne note.

• (1440)

AIR CANADA

LA SUSPENSION DE LA VENTE DE SPIRITUEUX À BORD DES AVIONS SURVOLANT L'ONTARIO—LA POSSIBILITÉ D'APPEL À LA COUR SUPRÊME

M. D. M. Collenette (York-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. La Régie des alcools de l'Ontario ayant décidé comme sanction d'interdire la semaine prochaine la vente de spiritueux à bord des avions d'Air Canada circulant en Ontario parce qu'il y a eu empiètement sur la législation provinciale sur les alcools, étant donné les graves conséquences qu'entraîne cette décision au niveau constitutionnel en ce qui concerne la thèse des droits aériens des provinces dans les limites provinciales, le ministre des Transports va-t-il inviter Air Canada à demander à la Cour suprême de se prononcer sur la constitutionnalité de la décision de la régie ontarienne?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'ai entrepris de consulter mes conseillers juridiques qui me diront quels conseils je dois donner au ministre des Transports et à Air Canada.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MOTIFS DE L'ABSTENTION DU RECOURS À L'EXPULSION DANS LE CAS DE L'ATTACHÉ SOVIÉTIQUE SMIRNOV, COUPABLE D'ACTIVITÉS INCONVENANTES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le lieutenant de vaisseau Valeri Smirnov, membre de l'Ambassade de l'Union soviétique à Ottawa a été prié de mettre fin à ses activités, incompatibles avec son statut de diplomate; il avait en effet obtenu illégalement des documents industriels officiels non secrets. Puisque le nom de M. Smirnov figurait sur la liste rendue publique l'an dernier des 20 agents du KGB qui se font passer pour des diplomates en poste à Ottawa—et au moins deux autres ont déjà été expulsés du Canada—le ministre peut-il nous dire pourquoi M. Smirnov qui était sûrement de mauvaise foi en se procurant de façon inconvenante et illégale une documentation industrielle importante, n'a pas été déclaré persona non grata et n'a pas été prié de quitter le pays pour de bon?

L'hon. Donald C. Jamieson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je ne peux accepter le deuxième mot utilisé par le député, «illégale». Je dois dire que les rapports de la GRC n'affirment ni ne mentionnent qu'il s'agissait d'une activité illégale. C'était une démarche inconvenante et qui sortait du cadre des activités d'un représentant de l'Union Soviétique et de son statut d'agent diplomatique au

Questions orales

Canada. C'est ainsi que l'on a demandé à son ambassadeur de le prier de cesser ses activités. Rien dans sa conduite cependant, selon les rapports de la GRC, aurait justifié la mesure que suggère le député.

M. Jelinek: Étant donné que le 24 mars l'an dernier—et cette question est d'ordre plus général—le solliciteur général avait confirmé que la GRC savait parfaitement qu'un certain nombre d'agents du KGB opéraient à partir de l'ambassade de l'Union soviétique à Ottawa, et puisque le gouvernement a déjà déclaré persona non grata des diplomates dont les activités étaient incompatibles à leur statut, le ministre serait-il disposé à respecter la politique de son propre gouvernement et à demander à tous les diplomates qui de l'avis de la GRC, seraient des agents du KGB—je crois qu'il y en a encore 16 sur place—de quitter notre pays sur-le-champ, étant donné que leur formation d'espion ne saurait cadrer avec leur statut de diplomate? C'est la propre politique du gouvernement, mais il est bien évident qu'il ne la suit pas.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, le député sait comme il est difficile de discuter de telles questions ouvertement à la Chambre des communes.

M. Jelinek: Faites quelque chose pour résoudre le problème.

M. Jamieson: Le député me demande de faire quelque chose pour résoudre le problème, mais je lui signale que ces derniers mois, nous avons demandé à un certain nombre de personnes de l'Union soviétique et d'ambassades d'autres pays de quitter le Canada. Quoi qu'en pensent les députés d'en face, je suis tout à fait disposé à me fier aux activités et aux conseils de la GRC pour ces questions et je signale que chaque fois que la GRC a fait des recommandations, nous les avons appliquées.

Des voix: Bravo!

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES NOUVELLES MESURES DE RELANCE—LA POSSIBILITÉ D'UN NOUVEAU BUDGET

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser ma question au ministre des Finances. Hier, le premier ministre a indiqué que le gouvernement se préoccupait du fait que le secteur privé «n'a pas profité des avantages que lui accordait le budget». En outre, certaines choses ont indiqué récemment que d'autres aspects de l'analyse budgétaire étaient incorrects. La dépense à la consommation et les commandes aux fabricants ont diminué et l'économie des États-Unis n'a pas connu une reprise aussi rapide qu'on l'avait prévu. Les perspectives d'avenir ne sont pas très encourageantes dans ce domaine et l'OCDE a publié hier une projection du produit national brut du Canada. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles nouvelles initiatives son gouvernement prend pour contrer le ralentissement économique qui se poursuit et s'il songe à présenter un budget à l'automne?